

Ne me jetez pas sur la voie publique!



[www.spg.ch](http://www.spg.ch) - Locations Résidentielles

LOCATIONS MEUBLÉES ET NON MEUBLÉES



**Un meublé, c'est la flexibilité!**

**Appartements et villas à louer meublés.**  
Pour de nombreux expatriés, la location d'un meublé est une alternative à l'hôtel ou à la location d'un appartement à l'année.



**immomeublé**

Par Claire Vaudremont

**D**epuis de nombreuses années, le Département des Locations Résidentielles de la SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE dispose dans son portefeuille de villas et d'appartements à louer entièrement meublés. Cette forme de location a le vent en poupe actuellement et répond à un réel besoin de la part d'expatriés qui viennent s'installer à Genève ou qui arrivent en Suisse pour des missions temporaires trop longues pour séjourner à l'hôtel ou trop courtes pour souscrire un bail d'au moins une année. Point de la situation avec les spécialistes des Locations Résidentielles de la SPG.

– En quoi une location meublée peut-elle répondre à la demande?

– Le meublé peut répondre à une attente d'un expatrié par exemple qui arrive à Genève pour plus de trois mois. Il vient pour connaître un peu plus Genève et souhaite sonder le marché, avant de venir s'installer avec sa famille. Les appartements et les villas meublés représentent une vraie alternative à la résidence hôtelière et à la location classique. La deuxième raison réside dans les contrats des expatriés eux-mêmes: on note que ceux-ci sont établis pour des durées plus courtes, voire incertaines. Du coup, la demande pour des locations meublées, qui permettent une plus grande flexibilité quant à la durée du contrat notamment, a explosé.

– Les expatriés seraient-ils donc les seuls à rechercher ce type de logement?

– Pas seulement; on peut répondre également aux clients locaux qui feraient par exemple des travaux de rénovation dans leur villa durant les trois, six ou neuf mois que dure le chantier. On peut envoyer les propriétaires un mois en vacances mais pas plus! Avec la location meublée, nous apportons une réponse adéquate durant ce laps de temps.

– Au fond, quels sont les avantages d'une location meublée?

– Les locations meublées offrent l'avantage d'avoir une obligation contractuelle plus courte. Contrairement à une location classique d'une année, il est possible de souscrire une location pour six ou neuf mois par exemple. Cette flexibilité est appréciée des locataires. Les locations meublées évitent aussi ►►

**«Les appartements et les villas meublés représentent une vraie alternative à la résidence hôtelière et à la location classique.»**



Locations Résidentielles  
Meublées et non meublées

■ En savoir plus:

**SPG Locations Résidentielles meublées et non meublées**

Route de Chêne 36

CH- 1208 Genève

Tél. +41 22 849 61 50

Fax +41 22 849 61 81

E-mail: [locresid@spg.ch](mailto:locresid@spg.ch)

Version mobile

[www.spg.ch](http://www.spg.ch)





**«Un vrai meublé, c'est un appartement qui a été meublé dans le but d'être loué meublé, où il y a une unité de style.»**

forcément l'emménagement et le déménagement qui demandent, comme chacun sait, beaucoup d'investissement en temps et en argent, et occasionnent du stress, sans oublier ces fastidieuses démarches administratives. Il faut toutefois savoir qu'un meublé est plus cher de 10 à 20% en moyenne mais reste à considérer par rapport aux frais occasionnés par l'hôtel qui pour certains peuvent s'avérer trop cher. Dans ce sens, les appartements et les villas meublés représentent une vraie alternative à la résidence hôtelière et à la location classique.

– **Que trouve-t-on actuellement dans le portefeuille de biens meublés du Département des Locations Résidentielles de la SPG ?**

– On trouve principalement des appartements. Ils vont du studio au sept-pièces, nous avons un large éventail. Des villas meublées sont aussi proposées à la location mais elles sont plus rares. Nous encourageons également nos propriétaires à louer leur bien meublé.

– **Arrivez-vous à répondre à la demande ?**

– Pour répondre complètement à la demande, il faudrait que les propriétaires soient plus flexibles et acceptent des contrats plus courts, d'une durée de neuf, six, voire quatre mois. Beaucoup sont encore dans l'optique d'un contrat de location classique (une année renouvelable), ce qui est trop rigide pour les locataires. Pour le Service, ce type de location engendre aussi, avec ses emménagements et déménagements à répétition, une augmentation de la fréquence des inventaires. C'est un gros travail au final car on doit tout vérifier : les éventuels accrocs sur les meubles, compter les petites cuillères, etc. Heureusement, nous disposons d'une équipe de sept personnes formées et rodées à ce genre d'exercice !

– **La SPG meuble-t-elle les appartements ou villas qui lui sont confiés ?**

– En règle générale, la SPG n'apporte pas de meubles, ce sont les propriétaires qui laissent les leurs sur place. Mais il arrive que nous en meublions quelques-uns, soit pour répondre à une demande spécifique, soit pour faciliter la location d'un bien atypique. D'ailleurs pour répondre à cette demande, nous développons de plus en plus le service de homestaging. En effet, un appartement bien meublé est plus « vendeur » qu'un logement vide.

– **Quel conseil pourrait-on donner aux propriétaires qui souhaitent louer leur appartement ou leur villa meublée ?**

– L'idéal serait de penser l'ameublement pour la location meublée. Parfois, les meubles ont vécu, il n'y a pas d'harmonie de style ni de couleur, et forcément ces habitations sont plus difficilement louables. Un vrai meublé, c'est un appartement qui a été meublé dans le but d'être loué meublé, où il y a une unité de style. Nous sommes en mesure de conseiller les propriétaires dans ce domaine, comme pour les travaux à réaliser. ■

---

Publicité